Réf. Farde e-Assemblées : 2679617

N° OJ : **115**

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Convention de partenariat 2025 - SRL La Hennuyere de Spectacles.- Cirque Bouglione.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'engendrent le Cirque Bouglione ;

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville sur les aspects multiculturels, et d'éducation ;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'offre et d'assurer l'accessibilité des évènements culturelles à toutes et tous ;

Considérant que l'évenement aura lieu du 22 novembre au 7 décembre 2025;

La Ville et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat 2025 entre la Ville de Bruxelles et la srl La Hennuyere de Spectacles pour le Cirque Bouglione est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)